

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE



DATE de CONVOCATION
7 AVRIL 2022

DATE d’AFFICHAGE
15 AVRIL 2022

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 30
Votants : 33

L’an deux mille vingt-deux,
le 12 avril à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à la Médiathèque de Marzan en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - MM. Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Isabelle DESMOTS, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Alain HALIMI, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mme Jocelyne PHILIPPE, - MM. Bertrand ROBERDEL, - Eric ROZE, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : Mmes Laurence BAUDAIS, - Muriel CLERY, - MM. Guillaume FREDET, - Denis HILLAIREAU, - Mmes Nicole KORN, - Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - Odile PROVOST, - Régine ROSSET.

Mme Laurence BAUDAIS donne pouvoir à M. Bruno HUBERT
Mme Muriel CLERY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE
Mme Odile PROVOST donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Annie DRENO a été élue Secrétaire.

DELIBERATION N°57-2022– FINANCES - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE
TRANSPORTS SCOLAIRES (40004)

Au vu des orientations budgétaires (DOB) 2022 débattues par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 29 mars 2022, M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, présente le projet de Budget Primitif 2022 du Budget Annexe Transports Scolaires.

Le projet de budget et une note de présentation des Budgets Primitifs 2022 ont été adressés aux conseillers communautaires.

En section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	Reste à réaliser 2021	Propositions nouvelles	BP 2022
Ecritures réelles			
011 Charges à caractère général		394 102,00	394 102,00
012 Charges de personnel		11 815,00	11 815,00
65 Autres charges de gestion courante		2 000,00	2 000,00
67 Charges exceptionnelles		3 000,00	3 000,00
Sous-total écriture réelles	0,00	410 917,00	410 917,00
Ecritures d'ordre ou sans réalisation			
002 Résultat reporté *			0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre section		83,00	83,00
Sous-total Ecritures d'ordre ou sans réalisation	0,00	83,00	83,00
TOTAL Dépenses de fonctionnement	0,00	411 000,00	411 000,00

* chapitre ne donnant pas lieu à réalisation

Recettes de fonctionnement	Reste à réaliser 2021	Propositions nouvelles	BP 2022
Ecritures réelles			
70 Produits du service des domaines		26 330,39	26 330,39
74 Subventions d'exploitation		380 000,00	380 000,00
77 Produits exceptionnels			0,00
Sous-total écriture réelles	0,00	406 330,39	406 330,39
Ecritures d'ordre ou sans réalisation			
002 Résultat reporté *		4 669,61	4 669,61
Sous-total Ecritures d'ordre ou sans réalisation	0,00	4 669,61	4 669,61
TOTAL Recettes de fonctionnement	0,00	411 000,00	411 000,00

* chapitre ne donnant pas lieu à réalisation

En section d'investissement :

Dépenses d'investissement	Reste à réaliser 2021	Propositions nouvelles	BP 2022
Ecritures réelles			
20 Immobilisations incorporelles		1 000,00	1 000,00
21 immobilisations corporelles		6 564,84	6 564,84
Sous-total écriture réelles	0,00	7 564,84	7 564,84
TOTAL Dépenses d'investissement	0,00	7 564,84	7 564,84

* chapitre ne donnant pas lieu à réalisation

Recettes d'investissement	Reste à réaliser 2021	Propositions nouvelles	BP 2022
Ecritures d'ordre ou sans réalisation			
001 Solde d'exécution reporté *		7 481,84	7 481,84
040 Opérations d'ordre de transfert entre section		83,00	83,00
Sous-total Ecritures d'ordre ou sans réalisation	0,00	7 564,84	7 564,84
TOTAL Recettes d'investissement	0,00	7 564,84	7 564,84

* chapitre ne donnant pas lieu à réalisation

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le

ID : 056-200027027-20220412-BP_TS_2022-BF

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe Transports Scolaires.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 14/04/2022
Le Président,

